

Règlement intérieur

Accueil de loisirs et garderie

Périscolaire 2022-2023



L'accueil de loisirs et la garderie périscolaire est organisé par l'association Familles Rurales de Moyon qui se situe :
102 rue de la Mairie
50860 Moyon
02 33 57 16 81
al.moyon@famillesrurales.org

Objectifs de l'accueil

L'accueil de loisirs de Moyon est un lieu de plaisirs et de détente pour les enfants sur des périodes de repos ou de vacances et avant et après l'école.

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 17 ans quel que soit leur lieu d'habitation. Il est sans hébergement sauf exceptionnellement lors de séjour court

La garderie périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école de Moyon

Ces deux services accueillent au maximum 40 enfants.

Modalité d'inscription

L'inscription de l'enfant sera effective lorsque les familles auront retourné les fiches d'inscription et fiches sanitaire remplies et signées. Les familles doivent prévenir de la présence de leur enfant au moins la veille pour les activités et pour le repas.

Les affaires personnelles de l'enfant

Les familles devront veiller à ce que les enfants portent une **tenue et des chaussures adaptées** à l'accueil de loisirs (vêtements qui ne craignent pas, chaussures en bon état et pratiques pour la marche ou la pratique de jeux). Les familles devront fournir dans la mesure du possible **une casquette et/ou vêtement de pluie** selon la météo

Pour les plus jeunes il est demandé de fournir un change (culotte, pantalon, ...)

En cas de sieste lors de l'accueil de loisirs, il est demandé de fournir une couverture ainsi que le « doudou » de l'enfant. L'accueil de loisirs fournit un lit individualisé pour chaque enfant, les draps seront régulièrement lavés.

Par mesure de sécurité, les objets précieux, bijoux, jeux électroniques, jeux vidéo, téléphones portables, jouets, etc, sont interdits à l'accueil de loisirs, toute perte ou dégradation ne sera pas prise en charge par l'association.

Les horaires d'accueil des enfants

- Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et durant les vacances scolaires (Hivers, Printemps, été et Automne). Les horaires sont de 9h00 à 17h00. Une garderie est assurée à la demande des familles à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.

En dehors des horaires de garderie l'accueil des enfants à lieu de 9h à 9h30, de 11h30 à 12h00 et de 13h30 à 14h00.

Le départ des enfants à lieu de 11h30 et 12h ou de 13h30 à 14h ou de 16h30 à 17h.

- En cas de départ des enfants en dehors de ces horaires les familles doivent, prévenir l'équipe éducative
Garderie périscolaire

La garderie périscolaire se déroule le lundi, mardi jeudi et vendredi pendant la période scolaire de 7h00 à 8h15 et de 16h30 à 18h30.

Attention : La fréquentation de la garderie entre 7h et 7h30 étant très faible, si vous devez déposer vos enfants entre 7h et 7h30, merci d'en informer la mairie la veille afin qu'un animateur soit présent.

Les conditions d'accueil :

En cas d'absence des parents à l'heure de la fermeture, l'animateur en charge des enfants contactera la personne, signalée par les parents, pouvant reprendre l'enfant.

En cas de non-respect des horaires de fermeture (retards à répétition), l'inscription de l'enfant sera réexaminée et un supplément pourra être ajouté à la facture.

En dernier recours, l'enfant sera confié à la gendarmerie de Tessy-sur-Vire.

Les enfants doivent être remis en main propre aux animateurs dans la salle d'activités. Les enfants doivent être récupérés en main propre auprès des animateurs dans la salle d'activité.

Le personnel devra être à jour de ses vaccinations. Il adhère au centre médical interprofessionnel pour les visites médicales.

Suivant les effectifs, le personnel peut varier.

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans lors de l'accueil de loisirs.

1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans lors de l'accueil de loisirs.

1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans lors de la garderie périscolaire.

1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans lors de la garderie périscolaire.

L'équipe d'animation devra veiller au respect et à la politesse entre les enfants, entre les adultes et entre les enfants et les adultes lors des activités, elle devra favoriser la tolérance, la solidarité et l'intégration de tous les enfants.

Les locaux

Les locaux utilisés se composent comme suit :

- Deux salles d'activités
- Une ludothèque / dortoir
- Des sanitaires enfants
- Un bureau

Et si nécessaire, des locaux de l'école.

L'entretien des locaux est assuré quotidiennement par l'équipe de l'association

La consommation d'alcool, de tabac et de drogues illicites est interdite ainsi que l'introduction d'animaux domestiques.

Un respect des locaux et du matériel est demandé aux enfants ainsi qu'à l'équipe d'animation.

Maladie

Les enfants malades ne sont pas acceptés. En cas de traitement, une copie de l'ordonnance devra être remise au responsable de l'accueil de loisirs.

Si les membres de l'équipe pédagogiques remarquent qu'un enfant déclare des symptômes (maux de ventre, de tête, vomissements...), un des parents sera systématiquement prévenu. En cas de symptômes inhabituels et selon l'appréciation de la responsable, l'enfant sera soit rendu à ses parents soit gardé mais vu par le **médecin de MOYON** en cas d'urgence.

En cas d'hospitalisation, l'enfant sera dirigé par les pompiers sur l'hôpital ou la clinique le plus proche.

Repas et goûter

Pour le repas du midi à l'accueil de loisirs, une cantine est proposée pour les enfants inscrits à la journée, Le goûter est prévu pour tous lors de la garderie périscolaire ou lors de l'accueil de loisirs.

Le mercredi lors de l'accueil de loisirs, une collation est proposée vers 9h00 aux enfants. Cette collation équilibrée est composée de produits locaux. Son coût est pris en charge par l'association et n'est pas facturé aux familles.

Registre

Un cahier de présence ainsi que le cahier d'infirmierie sont tenus à jour.

En cas de non-respect de ce règlement intérieur, l'équipe d'animation pourra remettre en cause l'inscription de l'enfant.

Facturation et règlement

Les factures sont envoyées par mail aux familles en début de mois.

Il peut y avoir deux factures différentes sur certaines périodes : Facture périscolaire (garderie et mercredi) et facture extrascolaire pour la période des vacances.

Toute facture doit être honorée dans un délai de deux mois maximums, si cela n'est pas le cas des mesures seront prises par l'association.

Toute annulation devra être connue de l'équipe d'animation au moins 24 heures à l'avance. Toute inscription enregistrée et non honorée sera dûe.

Tarifs

Adhésion

L'adhésion à l'association familles rurales coûte 28€ par famille. Elle est valable durant toute l'année scolaire.

Garderie

½ heure de Garderie	0.90€
Gouter garderie	0.90

Accueil de loisirs (QF supérieur à 620 pour les allocataires CAF et supérieur à 901 pour les allocataires MSA)

	Adhérents
Journée avec repas	11€
½ journée sans repas	7€
½ journée avec repas	11€
Repas seul	4€
Garderie	0.90€
Gouter	0.90
Accueil uniquement temps du midi	1,50€

Tarifs applicables pour les ressortissants CAF et MSA selon le QF

Montant	Tarif par enfants		
QF inf 510€ (CAF) QF inf 600 (MSA)	Journée	Avec Repas	4.00€
	½ journée	Avec Repas	3.50€
	½ journée	Sans repas	1.80€
QF entre 511 et 620 (CAF) QF entre 601 et 900 (MSA)	Journée	Avec Repas	5.50€
	½ journée	Avec Repas	4.30€
	½ journée	Sans repas	3.00€

Le tarif applicable est diminué de 50% à partir du 2eme enfant.